RCS : VILLEFRANCHE - TARARE
Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00605
Numéro SIREN : 420 289 282
Nom ou dénomination : ABC COURS PARTICULIERS

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2018 sous le numéro de dépôt B2018/000677

336132

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/000677**
n° de gestion : **2007B00605**
n° SIREN : **420 289 282 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le 13/03/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ABC COURS PARTICULIERS - Société par actions simplifiée
403 rue Nationale 69400 Villefranche-sur-saone -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE-TARARE (Rhône)

336132

2007 B602

Liasse fiscale

1310318
B2018/677

DGFiP N° 2050-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise ABC COURS PARTICULIERS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 403 rue Nationale 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 42028928200199 — Néant ☐ *

Exercice N clos le 30/06/2017

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 167	AG 3 625	3 543
	Fonds commercial (1)	AH	102 200	AI	102 200
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	26 132	AK 16 413	9 719
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	23 828	AU 20 347	3 481
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	8 480	BI	8 480
	TOTAL (II)	BJ	167 807	BK 40 385	127 422
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	219 323	BY 7 370	211 953
	Autres créances (3)	BZ	95 668	CA	95 668
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	25 662	CG	25 662
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 702	CI	6 702
	TOTAL (III)	CJ	347 355	CK 7 370	339 985
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	515 162	1A 47 755	467 407

Renvois (1) Dont droit au bail	101 500	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété * — Immobilisations		Stocks		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABC COURS PARTICULIERS — Néant ☐*

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 15 250)	DA	15 250
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 525
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont reserve speciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	116 073
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	27 787
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	160 634
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	89 993
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	78 233
	Dettes fiscales et sociales	DY	85 817
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	52 731
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	306 773
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	467 407

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont : Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	306 773
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptable Janvier 2017

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABC COURS PARTICULIERS — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	393 912	FH		FI	393 912	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	393 912	FK		FL	393 912	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	97 339	
	Autres produits (1) (11)					FQ	824	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	492 075	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	54	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	259 415	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	9 090	
	Salaires et traitements *					FY	138 887	
	Charges sociales (10)					FZ	38 722	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux amortissements *					GA	8 617	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	2 717	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3 221	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	460 722	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	31 353	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	31 353	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABC COURS PARTICULIERS — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	139
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	139
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(139)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	3 427
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	492 075
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	464 288
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	27 787

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 *bis* du C G I)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	97 339
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) .	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
AMENDES	107	
Divers	32	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2017

ABC COURS PARTICULIERS

Société par actions simplifiée au capital de 15 250 euros
Siège social : 403 Rue Nationale, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
420289282 RCS VILLEFRANCHE TARARE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 FEVRIER 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2017 s'élevant à 27 786,52 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 27 786,52 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 143 859,33 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30/06/2014 : 1500 euros, soit 1.50 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1500 euros

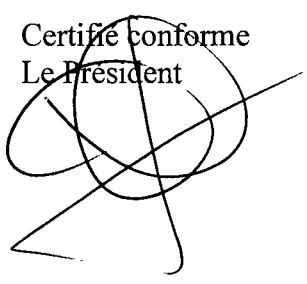
Exercice clos le 30/06/2015 : 1500 euros, soit 1.50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1500 euros

Exercice clos le 30/06/2016 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 février 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



ABD AUDIT

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

305 Avenue Théodore Braun
BP 20064
69652 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX
Tél : 04.74.62.38.52 - Fax : 04.74.62.39.70

ABC COURS PARTICULIERS

SAS
Au capital de 15 250 €uros

637 RUE NATIONALE

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

SIRET : 420 289 282 00162

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Pour l'exercice clos le 30 Juin 2017

ABD AUDIT

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

305 Avenue Théodore Braun
BP 20064
69652 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX
Tél : 04.74.62.38.52 - Fax : 04.74.62.39.70

ABC COURS PARTICULIERS

SAS
Au capital de 15 250 €uros

637 RUE NATIONALE

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

SIRET : 420 289 282 00162

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les Comptes Annuels clos le 30 Juin 2017

Rapport sur les Comptes Annuels
ABC COURS PARTICULIERS
Exercice clos le 30 Juin 2017

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 Juin 2017 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **ABC COURS PARTICULIERS** tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les Comptes Annuels pris dans leur ensemble et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Villefranche, le 1er Février 2018
Le Commissaire aux Comptes
ABD AUDIT
MATHIEU BURNICHON



ABD AUDIT

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

305 Avenue Théodore Braun
BP 20064
69652 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX
Tél : 04.74.62.38.52 - Fax : 04.74.62.39.70

ABC COURS PARTICULIERS

SAS
Au capital de 15 250 €uros

637 RUE NATIONALE

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

SIRET : 420 289 282 00162

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

Rapport Spécial sur les conventions réglementées

ABC COURS PARTICULIERS

Exercice clos le 30 Juin 2017

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Locations entre la SCI AMELIE 06, dont Monsieur Philippe FAYETTE est gérant, et la SAS ABC COURS PARTICULIER :

La SAS ABC COURS PARTICULIER loue des locaux situés à VILLEFRANCHE S/S et à BOURGES appartenant à la SCI AMELIE 06. Les loyers versés au titre de l'exercice s'élèvent à 16 792€ pour VILLEFRANCHE et 7 740€ pour BOURGES.

Location entre la SCI AMELIE 07, dont Monsieur Philippe FAYETTE est gérant, et la SAS ABC COURS PARTICULIER :

La SAS ABC COURS PARTICULIER loue des locaux situés à ST NAZAIRE appartenant à la SCI AMELIE 07. Les loyers versés au titre de l'exercice s'élèvent à 2 750€.

Fait à Villefranche, le 1er Février 2018

Le Commissaire aux Comptes

ABD AUDIT

MATHIEU BURNICHON

